

ATTESTATION D'ASSURANCES

Nous soussignés, **NSIA ASSURANCES**, Compagnie d'assurances Immeuble MANZI Rue A43 Plateau, 01 BP 1571 ABIDJAN 01, certifions par la présente que:

LA SOCIETE SOS BOULONNERIE
77 RUE DES FOREURS
01 BP 1262
ABIDJAN 01

a souscrit un contrat d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE** par l'intermédiaire de **GRAS SAVOYE COTE D'IVOIRE**, courtier en assurances sous le numéro **1002 530 16 0004 E**, valable du **1^{ER} JANVIER 2016** au **31 DECEMBRE 2016** et renouvelable par Tacite Reconduction d'année en année.

Ce contrat garantit la société **SOS BOULONNERIE** contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Entreprise pouvant lui incomber du fait de son activité.

Définition des activités de l'entreprise :

- IMPORT ET EXPORT DE FIXATIONS INDUSTRIELLES

Les garanties s'exercent dans les conditions et limites fixées par le contrat d'assurance dont référence figure ci-dessus. (Voir tableau en annexe).

La présente attestation ne peut en aucun cas engager **NSIA ASSURANCES** en dehors des limites et conditions fixées par les clauses et dispositions du contrat auxquelles elle se réfère.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ABIDJAN, le 18 Janvier 2016

POUR L'ASSUREUR

NSIA ASSURANCES



NSIA ASSURANCES

Société Anonyme au capital de F. CFA 2 525 610 000 entièrement libéré. Entreprise régie par le code des Assurances CIMA.
CI - ABJ - 1995 - B - 183349 - Compte Contribuable - 9507932 W - Siège Social : Immeuble Manzi, Avenue Noguès Rue A43 Plateau
01 BP 1571 Abidjan 01 - Tél. : (225) 20 31 98 00 - Fax : (225) 20 22 76 20 / 20 33 25 79
Centre d'Impôts: D.G.E / Régime : Réel Normal - Site Web : www.groupensia.com - email : nsiaassurancesci@groupensia.com



TABLEAU DE GARANTIES ET DE FRANCHISES :
SOS BOULONNERIE
POLICE RESPONSABILITE CIVILE N° 1002 530 16 0004 E
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS GARANTIS	FRANCHISES
<u>Responsabilité civile exploitation</u>	(par sinistre)	
• Dommages corporels (y compris dommages exceptionnels) dont	500 000 000	} Néant
➤ Intoxications alimentaires des préposés	100 000 000	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus Dont	125 000 000	} 10% du sinistre Mini 250 000
➤ Dommages résultant de Dégâts des eaux hors locaux	50 000 000	
➤ Dommages résultant d'incendie/ Explosions hors locaux	25 000 000	
➤ Vols commis par les préposés au préjudice des tiers à l'exclusion de détournements, malversations	2 500 000	150 000
Défense et recours	1 500 000	Néant

- **Activités Déclarées:**
 - Import et Export de fixations industrielles